

 **Commission Régionale de Plongée Souterraine Ile-de-France**

Stage Perfectionnement 2019

Le stage Perfectionnement se déroule sur 4 week-ends au minimum, c’est une formation aux techniques avancées spécifiques à la plongée souterraine.

A l'issue de cette formation, vous serez capables de :

* Se démêler d’un fil d’Ariane
* Retrouver le fil d’Ariane perdu
* Suivre un fil d'Ariane dans un siphon balisé, en étant accompagné par un PS2 en zone 2
* Gérer les blocs relais

Si les compétences sont remplies, le stagiaire validera son brevet PS2 plongeur souterrain niveau 2.

|  |
| --- |
| Contacts |
| Responsable Formation : Thi NGUYEN TRUNG thity@free.fr 06 07 52 00 30Responsable Administratif : Thierry CANAC terryknak@hotmail.com |
|  |

|  |
| --- |
| Conditions d’accès |
| * Licence FFESSM 2019
* Attestation d’assurance complémentaire pour la plongée souterraine type L1 ou DAN ou autre
* Certificat médical de non contre-indication à la pratique de la plongée subaquatique datant de moins d’1 an
* Etre titulaire du niveau de plongée N3 de la FFESSM
* Etre majeur
 |

|  |
| --- |
| Participation financière aux frais techniques |
| * Coût de la formation sur 4 WE : 320 € (ou 4 x 80 euros) payable par chèque ordre FFESSM

Les week-ends sont imposés mais peuvent être décalés en cas d’empêchement. |
|  |

|  |
| --- |
| Inscription  |
| Le dossier d’inscription complet est à adresser au responsable Formation. Le dossier peut être transmis sous format électronique. **L’inscription est considérée valide et enregistrée à réception des chèques et de l’ensemble des pièces demandées.** |

|  |
| --- |
| Hébergement et restauration |
| Un BBQ collectif est organisé pour le repas de midi, avec participation obligatoire (prévoir 20€ pour les deux jours de week-end à payer en liquide sur place).Le transport, l’hébergement et les repas du soir sont à la charge du stagiaire.La commission a négocié des tarifs préférentiels pour l’hébergement et encourage le covoiturage entre les participants : contacter le responsable administratif pour toute aide en la matière. |

|  |
| --- |
| **Fiche de renseignements** |

|  |
| --- |
| **Le dossier d’inscription est à compléter et à renvoyer 30 jours avant la date du stage en format numérique : thity@free.fr** |
| **Date du stage :****(cochez la date choisie)** | **13-14 / avril****□** | **15-16 / juin****□** | **21-22 / sept****□** | **12-13 / oct****□** |
| NOM - Prénom |   | Photo à coller |
| Adresse |   |
| Téléphone  |   |
| E-mail |  |
| Date et lieu de naissance |  |
| Numéro de licence |   |
| Nom et numéro du Club |   |
| Date certificat médical |   |
| Niveau mer et année d’obtention du brevet |   |
| Nombre de plongées mer  |   |
| Date du PS1 et nombre de plongées souterraines |   |
| Contact en cas d’accident | Nom Tél. |
| Etes-vous allergique à quelque chose ? si oui, précisez |   |

|  |
| --- |
| **Pièces à joindre au dossier d’inscription (scan .pdf ou copie papier)** |

* Photo d'identité
* Photocopie du dernier niveau de plongeur (minimum niveau 3)
* Photocopie du PS1
* Certificat médical (<1 an) de non contre-indication à la pratique de la plongée sous-marine
* Photocopie de la licence FFESSM en cours de validité
* Attestation d’assurance complémentaire pour la pratique de la plongée souterraine
* Chèque de 320€ (ou 4x80 euros) à l’ordre de FFESSM

|  |
| --- |
| **Renseignements complémentaires** |

|  |  |
| --- | --- |
| Qu’attendez-vous du stage ? (afin de nous aider à préparer le programme) | Pratique de la spéléologie :  |
| OUI / NON |

|  |
| --- |
| **Participation financière aux frais techniques** |

* Frais techniques 4 week-ends (8 jours) : 320 € ou (4x80 euros) payable par chèque

Ordre : FFESSM

Envoyer le chèque à : **M. Thi NGUYEN TRUNG 8 rue Jean Jaurès 94310 ORLY**

* Barbecue obligatoire (samedi et dimanche) : 20€ payable sur place en espèce

|  |
| --- |
| **Matériel à amener par le stagiaire** |

**Chaque stagiaire doit apporter le matériel personnel listé ci-dessous :**

Matériel demandé en vue d’une autonomie complète :

* PMC : Palmes, masque, combinaison intégrale (7mm de préférence car eau 12°C)
* Gants et chaussons néoprène (bottillons de préférence pour approcher l’eau à partir du parking car départ du bord)
* Système de stabilisation (stab, wing)
* Ordinateur ou profondimètre
* Ceinture et lestage individuel (eau douce + bi : prévoir de retirer +2kg par rapport au lestage mer)
* Trilogie dévidoir de secours (50m de fil), compas et sécateur + ciseaux ou autre mais 2 moyens de couper un fil
* Casque avec 2 lampes

Deux bouteilles identiques (minimum 7 litres, bloc long mono-sortie) équipées en DIN et gonflées à minima à 200 bars.

Deux détendeurs DIN avec manomètres.

**Possibilité de mise à disposition de matériel de location sur place** \* **:**

 *(\*) hors combinaison, chaussons, gants, palmes, masque, plombs*

* Bi complet : 100€ les deux jours (bi-bouteilles + 2 détendeurs + wing + harnais)
* Bi bouteilles : 40€ les deux jours (2 bouteilles nues)
* S’il vous manque du matériel, n'hésitez pas à contacter le responsable administratif.

**Les règles de sécurité en plongée souterraine**

**Stages découverte et initiation**

**Règle à respecter, engagement du stagiaire**

La plongée souterraine consiste à pénétrer dans des cavités noyées, naturelles ou artificielles, au-delà de la zone éclairée par la lumière du jour. Cette pratique est une activité dite à risque qui s’inscrit dans un contexte sécuritaire strict où les règles doivent impérativement être suivies.

La galerie noyée parcourue par les plongeurs est équipée d'un fil guide en parfait état.

Le fil indique la direction de la sortie du siphon, ainsi que la distance parcourue.

Il est amarré fermement à ses extrémités, et chaque fois que nécessaire au cours de son cheminement dans la galerie.

Les plongeurs souterrains doivent impérativement suivre le fil guide, à l’aide d’un contact physique ou visuel constant. Les seuls cas d’exception sont les instructions reçues de la part des moniteurs dans le cadre des exercices qui sont réalisés sur des zones connues et sécurisées.

Chaque plongeur est obligatoirement accompagné d’un instructeur.

Chaque plongeur est obligatoirement équipé

* D’un scaphandre autonome redondant, adapté à la configuration du milieu visité lors de la plongée.
* De 2 lampes montées sur un casque ou sur tout autre dispositif permettant d'avoir les 2 mains libres, chacune des lampes ayant une capacité supérieure à la durée de la plongée,
* D’un vêtement iso thermique adapté à la température de l’eau et à la durée de l’immersion
* d’un système d'équilibrage de la flottabilité

Le matériel utilisé doit être en parfait état de fonctionnement à la mise à l'eau.

Le mélange respiratoire doit être consommé en changeant régulièrement de détendeur. Le retour est impératif avant que le quart de la capacité initiale de chaque bouteille n'ait été consommé.

En toutes circonstances, les stagiaires s’engagent à respecter les instructions reçues de la part des moniteurs qui assurent leur sécurité en immersion.

TOUT INCIDENT, MATERIEL OU AUTRE, INTERDISANT LE RESPECT DES REGLES de sécurité IMPOSE LE RETOUR VERS LA SORTIE OU VERS UNE ZONE EXONDEE.

Fait à le

Signature